

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint Julien du Serre - Aménagement de l'ancienne Ecole - Bibliothèque - 2^{ème} tranche.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Julien du Serre relatif à l'aménagement de l'ancienne Ecole - Bibliothèque- 2^{ème} tranche ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 22 octobre 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'aménagement de l'ancienne Ecole - Bibliothèque - 2^{ème} tranche.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 7 833,35 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 26 111,18 €, le reste est financé par la Région (40%) et la commune (30%).

7 833,35 € sont à imputer sur l'AP/CP «Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 31 € et sur l'enveloppe de la commune de Saint Julien du Serre de 98 089 €.

Le reliquat sur enveloppe est de 56 217,65 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours de 7 833,35 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Julien du Serre pour financer l'aménagement de l'ancienne Ecole - Bibliothèque - 2^{ème} tranche ;
- Dit que ce montant est imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € sur l'enveloppe de la commune de Saint Julien du Serre initialement de 98 089 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans ;
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-17-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025